

BVGer F-5015/2025 vom 11. Juli 2025

Bundesverwaltungsgericht, 2025-07-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-5015_2025

FR: TAF F-5015/2025 du 11 juillet 2025

IT: TAF F-5015/2025 del 11 luglio 2025

Regeste

Asile (non-entrée en matière) et renvoi (réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

Les décisions des 5 et 26 juin 2025 sont annulées et la cause renvoyée au SEM qui est invité à entrer en matière sur la demande de réexamen de l'intéressé.

E. 3

Le SEM versera au recourant le montant de 1'027 francs à titre de dépens.

E. 4

Il n'est pas perçu de frais.

E. 5

La demande d'assistance judiciaire totale est sans objet.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au recourant et à l'autorité inférieure. La juge unique : La greffière : Aileen Truttmann Beata Jastrzebska Expédition : Le présent arrêt est adressé : - au recourant (recommandé) - à l'autorité inférieure (n° de réf. N [...])

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.